

Accusé de réception en préfecture
059-215905696-20220523-340-36-2022-DE
Date de télétransmission : 30/05/2022
Date de réception préfecture : 30/05/2022
Annexe n° 340-36-2022-DE
la délibération n° 199.14/2022
du Conseil Municipal de la Ville de Sin-le-Noble

Accusé de réception en préfecture
059-215905696-20220330-199-14-2022-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022
VILLE DE SIN LE NOBLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du NORD
- :- -
Arrondissement de DOUAI
- :- -
Canton de SIN LE NOBLE



Délibération n°199.14/2022

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, à 18 heures, le Conseil municipal s'est réuni au théâtre Henri Martel sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 24 mars 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire**; M. Didier CARREZ, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Jean-Claude DESMENEZ, M. Freddy DELVAL, Mme Isabelle TAILLEZ, M. Henri JARUGA, Mme Michèle DECREUS, M. Dimitri WIDIEZ, **Adjoints**; Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Christiane DUMONT, M. Patrick ALLARD, M. Marc BAILLEZ, M. Pascal DAMBRIN, Mme Caroline FAIVRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, Mme Christelle DUPRIEZ, Mme Elise SALPETRA (*jusqu'à son départ à 18h25 avant l'adoption du point II.2*), M. Rémi KRZYKALA, M. Jean-Bernard FENET, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme Johanne MASCLLET, (*procuration à Madame Isabelle TAILLEZ du 25 mars 2022*) **Adjointe**, M. Jean-Michel CHOTIN (*procuration à Monsieur Christophe DUMONT du 30 mars 2022*), M. Jean-Pierre BERLINET (*procuration à Monsieur Pascal DAMBRIN du 29 mars 2022*), Mme Joselyne GEMZA, (*procuration à Madame Claudine BEDENIK du 30 mars 2022*), M. Patrick DUBREUCQ, (*procuration à Monsieur Henri JARUGA du 30 mars 2022*), Mme Sylvie DORNE (*procuration à Monsieur Freddy DELVAL du 29 mars 2022*), M. Jean-François JOOS (*procuration à Monsieur Marc BAILLEZ du 30 mars 2022*), Mme Marie-Bernadette SOMBE (*procuration à Madame Marie-Josée DELATTRE du 30 mars 2022*), Mme Emeline HOURNON (*procuration à Madame Christelle DUPRIEZ du 30 mars 2022*), M. Brahim MAHMOUD (*procuration à Monsieur Rémi KRZYKALA du 29 mars 2022*), M. Robin POPOWSKI (*procuration à Madame Stéphanie CARAMOUR du 29 mars 2022*), **Conseillers municipaux**.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE ET NON REPRÉSENTÉE : Mme Elise SALPETRA (*à compter de son départ à 18h25, avant l'adoption du point II.2*), **Conseillère municipale**.

ÉTAIT ABSENTE NON EXCUSÉE ET NON REPRÉSENTÉE : Mme Viviane BIZET, **Conseillère municipale**.

SECRÉTAIRE : M. Rémi KRZYKALA

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 06 avril 2022.

I // AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANSIME, PATRIMOINE, FONCIER

BILAN DES ACQUISITIONS, DES CESSIONS, DES ECHANGES ET DES TRANSFERTS EFFECTUES AU COURS DE L'ANNEE 2021

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1,

Vu l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 modifiée par la loi 96-142 du 21 février 1996, modifié par l'ordonnance 2006-460 du 21 avril 2006,

Vu l'avis de la Commission aménagement du territoire, accessibilité, voirie, travaux, patrimoine, sécurité, circulation, stationnement, propreté et environnement,

Considérant que les assemblées délibérantes doivent débattre une fois par an sur le bilan de la politique foncière (cessions/acquisitions) menée par la collectivité ; que ce bilan est annexé au compte administratif ;

Considérant que l'année 2021 a permis à la collectivité de poursuivre la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine et de développer son accessibilité et son attractivité ; qu'en outre l'exercice 2021 a contribué à pérenniser le plan pluriannuel de valorisation du patrimoine non stratégique de la collectivité ;

Considérant que pour l'année 2021, les mutations immobilières se sont élevées à un total de :

- acquisitions : 403300 euros (+ 17612.18 euros de frais)
- cessions : 110000 euros

Considérant que ce bilan se présente de la façon suivante :

- **la Commune de Sin-le-Noble a acquis :**

ACQUISITIONS PAR LA COMMUNE

CEDANT	Désignation du bien	Date de la délibération	Objet de l'acquisition	Prix	Frais	Date de l'acte
M. ARMIGNIES	Parcelle AV n°4 sise rue Pierre Semard	01-févr-21	Acquisition de garages pour intérêt public en vue d'une démolition	2 500,0 €	2 520,00€	Actes administratifs du 06 avril 2021
M. et Mme DELLA VEDOVA	Parcelle AV n°9 sise rue Pierre Semard			2 500,00€		
Consorts DESHAYES	Parcelle AV n°10 sise rue Pierre Semard			2 500,00€		
Consorts LAURENT	Parcelle AT n°263p sise 156, rue Emile Zola	05-juil-21	OAP du PLU	37 800,00€		29-déc-21
SCI MAXIME	Parcelles AY n°88 et AY n°86 sises 105 rue Paul Foucaut	26-janv-21	Intérêt public (DPU)	40 000,00€	1 906,38€	25-mars-21
SCI LES ROSEAUX	Parcelles AY n°88 et AY n°86 sises 105 rue Paul Foucaut	26-janv-21	Intérêt public (DPU)	120 000,00€	2 793,70€	25-mars-21
Mmes FOURNIER et LARTILLER	Parcelles BD n°417 et n°511 sises 338 rue Jules Guesde	07-janv-21	Intérêt public (DPU) correspondant à une OAP du PLU	113 000,00€	7 000,00€	02-avr-21
Mme HUMSKI	Parcelle AS n°597 sise 113 rue Ghesquière	08-sept-21	Intérêt public (DPU) correspondant à une OAP du PLU	15 000,00€	1 418,00€	27-sept-21
Consorts DEHAUDT	Parcelle BC n°39 sise 115 rue Jules Guesde	08-oct-21	Intérêt public (DPU) correspondant à une OAP du PLU	70 000,00€	1 974,10€	09-déc-21
Total				403 300,00€	17 612,18€	

- **la Commune de Sin-le-Noble a cédé :**

CESSIONS PAR LA COMMUNE

ACQUEREUR	Désignation du bien	Date de la délibération	Objet de l'acquisition	Prix	Date de l'acte
SCI COUREE DOUCE	Parcelles BC n°218, 219, 222, 224 et 223 sises rue de Verdun et 23, rue Edouard Vaillant	20-sept-21	Valorisation foncière	85 000,00 €	28-sept-21
M. BOURIGUE et Mme BOUHOUC	Parcelles BC n°221, 37 rue Edouard Vaillant	01-fev-21	Valorisation foncière	25 000,00 €	28-sept-21
Total				110 000,00 €	

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2020 qui est détaillé comme suit :

- **la Commune de Sin-le-Noble a acquis :**

ACQUISITIONS PAR LA COMMUNE

CEDANT	Désignation du bien	Date de la délibération	Objet de l'acquisition	Prix	Frais	Date de l'acte
M. ARMIGNIES	Parcelle AV n°4 sise rue Pierre Semard	01-févr-21	Acquisition de garages pour intérêt public en vue d'une démolition	2 500,0 €	2 520,00€	Actes administratifs du 06 avril 2021
M. et Mme DELLA VEDOVA	Parcelle AV n°9 sise rue Pierre Semard			2 500,00€		
Consorts DESHAYES	Parcelle AV n°10 sise rue Pierre Semard			2 500,00€		
Consorts LAURENT	Parcelle AT n°263p sise 156, rue Emile Zola	05-juil-21	OAP du PLU	37 800,00€		29-déc-21
SCI MAXIME	Parcelles AY n°88 et AY n°86 sises 105 rue Paul Foucaut	26-janv-21	Intérêt public (DPU)	40 000,00€	1 906,38€	25-mars-21
SCI LES ROSEAUX	Parcelles AY n°88 et AY n°86 sises 105 rue Paul Foucaut	26-janv-21	Intérêt public (DPU)	120 000,00€	2 793,70€	25-mars-21
Mmes FOURNIER et LARTILLER	Parcelles BD n°417 et n°511 sises 338 rue Jules Guesde	07-janv-21	Intérêt public (DPU) correspondant à une OAP du PLU	113 000,00€	7 000,00€	02-avr-21
Mme HUMSKI	Parcelle AS n°597 sise 113 rue Ghesquière	08-sept-21	Intérêt public (DPU) correspondant à une OAP du PLU	15 000,00€	1 418,00€	27-sept-21
Consorts DEHAUDT	Parcelle BC n°39 sise 115 rue Jules Guesde	08-oct-21	Intérêt public (DPU) correspondant à une OAP du PLU	70 000,00€	1 974,10€	09-déc-21
Total				403 300,00€	17 612,18€	

- **la Commune de Sin-le-Noble a cédé :**

CESSIONS PAR LA COMMUNE					
ACQUEREUR	Désignation du bien	Date de la délibération	Objet de l'acquisition	Prix	Date de l'acte
SCI COUREE DOUCE	Parcelles BC n°218, 219, 222, 224 et 223 sises rue de Verdun et 23, rue Edouard Vaillant	20-sept-21	Valorisation foncière	85 000,00 €	28-sept-21
M. BOURIGUE et Mme BOUHOUC	Parcelle BC n°221, 37 rue Edouard Vaillant	01-fev-21	Valorisation foncière	25 000,00 €	28-sept-21
Total				110 000,00 €	

ARTICLE 2 : PREND ACTE de l'initiation de transactions lors de séance du Conseil municipal au titre de l'exercice 2021, non finalisées à ce jour et **PRECISE** qu'elles figureront par conséquent dans le bilan dressé au titre de l'exercice 2022.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.

Le recours peut être introduit par le biais de télérecours citoyen, non obligatoire, à l'adresse suivante : <https://citoyens-telerecours.fr>.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du
Code général des collectivités territoriales)
SIN-LE-NOBLE, le 30 mars 2022
Le Maire

Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le 04 AVR. 2022
Et de la publication le 04 AVR. 2022
Fait à Sin-le-Noble, le 04 AVR. 2022
Le Maire

Christophe DUMONT